

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 février 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos à 20 H.30.

Etaient présents : les Conseillers en exercice à l'exception de :
Chantal GARREC qui a donné procuration à Anne-Marie HÉNAFF
Luc LEBRUN qui a donné procuration à Didier GUÉDÈS
Morgane PIRON qui a donné procuration à Didier GUÉDÈS
Magalie PORTAS qui a donné procuration à Anne-Marie HÉNAFF
Grégory GUÉRIN qui a donné procuration à Sophie PATTÉE
Aurélien LE BOT qui a donné procuration à Donaïg JOUBIN
Gilles MORVAN qui a donné procuration à Sylvie BONTONNOU-LE BRIS.
et de Philippe LE FLOCH.

Secrétaire de séance : Sophie PATTÉE a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur Yves SALLOU, Trésorier de CROZON assistait également à cette réunion pour présenter les comptes de gestion des exécutions budgétaires 2020.

NB : *il est rappelé que pendant l'état d'urgence sanitaire chaque membre du Conseil Municipal peut être porteur de deux procurations.*

ADOPTION à l'UNANIMITE du PROCES-VERBAL de la SEANCE du 27 janvier 2021

COMMUNIQUÉ de Chantal GARREC 5^{ème} Adjointe au Maire

Chantal GARREC, Adjointe au Maire, absente lors de cette réunion, a demandé à Pascal PRIGENT, Maire, de faire part à l'assemblée d'un communiqué dans lequel elle informe de sa décision de démissionner de son poste d'Adjointe au Maire et de Conseillère Municipale pour raison de santé. Elle a eu la charge des affaires sociales pendant de nombreuses années et exprime à quel point cette fonction a été intense et riche pour elle.

Elle remercie les Elus et les Personnels qu'elle a côtoyés tout au long de sa carrière municipale avec une pensée toute particulière pour Roger MELLOUËT grâce à qui elle a démarré dans cette vie publique communale.

Elle a souhaité une bonne continuation à l'équipe municipale dans ses projets et a adressé tous ses vœux à l'Elue qui prendra sa suite aux affaires sociales.

1. AFFAIRES GÉNÉRALES – Session à huis clos

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les séances des Conseils Municipaux sont publiques. Cependant, sur la demande de trois membres ou du Maire, le Conseil Municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, de se réunir à huis clos.

Sur demande de Pascal PRIGENT, Maire, et compte tenu des mesures mises en place pour lutter contre la pandémie de COVID-19, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que la séance se déroulera à huis-clos.

2. APPROBATION des COMPTES de GESTION 2020

Monsieur le Maire rappelle que le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable conduit à la tenue d'une double comptabilité. Le bilan de l'ordonnateur (le Maire) est retracé dans le Compte administratif, tandis que le bilan du comptable (Trésorier) est retracé dans le Compte de Gestion. Ces deux comptabilités doivent être strictement identiques.

Après contrôle de toutes les écritures à l'unanimité le Conseil Municipal adopte les comptes de gestion

- du budget général
- des budgets annexes de l'assainissement collectif
 du SPANC (assainissement non collectif)
 du loyer de l'EHPAD de Kerval
 du lotissement résidence Bourdaine
 du lotissement Gwel Kaer.

3. COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

BUDGET GENERAL

En fonctionnement :

Dépenses	3 422 107.12
Recettes	4 235 079.95
Résultat de l'exercice	+ 812 972.83
Résultat de clôture	+ 812 972.83

En investissement :

Dépenses	993 412.48
Recettes	1 549 439.68
Résultat de l'exercice	+ 556 027.20
Excédent 2019	1 807 556.05
Résultat de clôture	+ 2 363 583.25

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En fonctionnement :

Dépenses	228 269.60
Recettes	328 536.94
Résultat de l'exercice	+ 100 267.34
Résultat de clôture	100 267.34

En investissement :

Dépenses	170 710.60
Recettes	191 858.97
Résultat de l'exercice	+ 21 148.37
Excédent 2019	144 595.36
Résultat de clôture	+ 165 743.73

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En fonctionnement :

Dépenses	3 536.44
Recettes	8 927.10
Résultat de l'exercice	+ 5 390.66
Excédent 2019	70 529.25
Résultat de clôture	+ 75 919.91

BUDGET ANNEXE LOYER RPA (Kerval)

En fonctionnement :

Dépenses	168 866.28
Recettes	168 865.53
Résultat de l'exercice	- 0.75
Excédent 2019	1.49
Résultat de clôture	+ 0.74

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT RESIDENCE BOURDAINE

En fonctionnement :

Dépenses	697 608.43
Recettes	762 854.04
Résultat de l'exercice	+ 65 245.61
Déficit 2019	288 684.04
Résultat de clôture	- 223 438.43

En investissement :

Dépenses	717 752.22
Recettes	520 577.71
Résultat de l'exercice	- 197 174.51
Déficit 2019	520 577.71
Résultat de clôture	- 717 752.22

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT GWEL KAER

En fonctionnement :

Dépenses	327 913.38
Recettes	302 536.75
Résultat de l'exercice	- 25 376.63
Excédent 2019	
Résultat de clôture	- 25 376.63

En investissement :

Dépenses	284 043.18
Recettes	351 363.07
Résultat de l'exercice	+ 67 319.89
Déficit 2019	292 199.54
Résultat de clôture	- 224 879.65

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, si le Maire peut assister à la discussion relative au compte administratif, il doit se retirer au moment du vote. La présidence de la séance est alors confiée à Anne-Marie HÉNAFF, 1^{ère} Adjointe. Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

4. DEBAT d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, doit être présenté dans les deux mois avant l'adoption du Budget à l'assemblée délibérante et donne lieu à un débat : le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Monsieur le Maire développe les principaux projets qui seront mis en œuvre :

❶ Halles/marché – programme mené avec l'aide du FIA et du CAUE et dont la réalisation s'étalera jusqu'en 2023. Le Maire en profite pour évoquer le développement du marché du vendredi matin qui compte actuellement déjà 16 commerçants.

Pour ce qui est du questionnaire qui avait été diffusé pour recueillir les souhaits et/ou propositions des commerçants et des usagers on a recensé 171 réponses de manière dématérialisée et 66 réponses papier.

- ② Redynamisation du centre bourg : développer les berges de la Douffine et le bas de Pont de Buis y compris la venelle de la Gare
- ③ Recyclage de la friche de la poudrerie. Des discussions sont actuellement menées pour acquérir la maîtrise du foncier. Le but est d'embellir la Commune en supprimant ces bâtiments vétustes et aménager un lieu attractif pour tous. La réalisation s'étalera sur une longue période.
- ④ Halle des sports. Des discussions avec la Région ont été entamées pour une mutualisation de l'investissement.
- ⑤ Travaux de voirie. Programme important visant à préserver le patrimoine routier de la Commune. La liste des opérations à mener en 2021 sera définie en commission voirie.
- ⑥ Bâtiments. Deux gros chantiers seront réalisés courant de l'été 2021. L'un porte sur la réfection du chauffage de l'école élémentaire Lucie Aubrac. Le second verra le réaménagement des sanitaires de l'école maternelle Park Gwenn.
- ⑦ Les travaux d'agrandissement de l'EHPAD de Kerval sont différés. Priorité est donnée à la remise en parfait état de l'existant (chauffage, eau chaude sanitaire, SSI et toiture)
- ⑧ Pump park. Le projet suit son cours cependant le maître d'œuvre a émis quelques réserves à la suite de l'étude de sol qui a été réalisée sur le terrain près de la Douffine.
- ⑨ Résidence pour personnes âgées autonomes. Une réflexion est engagée avec un bailleur social.

5. TRAVAUX de RENOVATION du CHAUFFAGE de l'ECOLE Lucie Aubrac : demande de subvention au titre du DSIL

Le Gouvernement a décidé de poursuivre et d'accentuer son soutien à l'investissement local dans le cadre du plan de relance de l'économie.

Il apparaît opportun de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les travaux de rénovation du chauffage de l'école primaire de Pont de Buis dont le montant est estimé à 169 000 €.

Accord à l'unanimité.

6. HALLES/MARCHE : convention d'assistance du FIA pour la consultation de maîtrise d'œuvre

La Commune est adhérente au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et au FIA (Finistère Ingénierie Assistance) depuis 2016. Ces deux instances ont été sollicitées pour nous accompagner dans la réflexion sur l'aménagement des halles/marché. Ces prestations sont gratuites, couvertes par l'adhésion.

Cependant si l'on souhaite un accompagnement du FIA dans la procédure pour le choix du Maître d'œuvre il s'agit d'une prestation supplémentaire payante. Selon la grille tarifaire du FIA le coût de la prestation pour une commune de notre strate s'établit à 1 800 € HT, soit 2 160 € TTC.

Accord à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Sur proposition de la commission « Vie associative et sportive » du 04 février 2021 et de la commission « Finances & Personnel » du 16 février 2021 les attributions suivantes sont présentées au Conseil Municipal pour 2021.

ASSOCIATIONS	Attributions 2021
A.S. Pont-de-Buis	4 400.00

Amicale Laïque – Amithéa Juniors, Ados, Séniors	800.00
Association Pétanque Pont de Buisienne	400.00
Association Seishin Dojo	1 050.00
Association Tradition et Avenir	150.00
Club Cœur et Santé	150.00
Club de Badminton	150.00
Club de Hand Ball	4 000.00
Tennis de Table Pont de Buis	1 050.00
Dojo de l'Aulne	450.00
Musik An Arvorig - subvention de base	500.00
- subvention exceptionnelle Fêtes de la Bretagne	2 000.00
Billard Club Pont de Buisien	150.00
Association Sites et Monuments	1 800.00
Association Déclic	500.00
Club des Vallons - CMP de Landerneau	300.00
Comité Départemental du Finistère du Prix de la Résistance et de la Déportation - Rédéné	150.00
Société d'Horticulture et Art Floral du Bassin de Châteaulin	150.00
Secours Catholique - Châteaulin	300.00
Secours Populaire – Chateaulin	300.00
Association Nevezenn - Le Faou	60.00
Aulne canoë kayak	100.00
Radio évasion	300.00
	19 210.00

Gwënola COLLIOU étant personnellement concernée par une de ces associations décide de ne pas prendre part au vote. Aussi, à l'unanimité des votants, les subventions sont attribuées conformément à la proposition faite par les commissions.

7. PROGRAMME « PETITES VILLES de DEMAIN » Autorisation de signature de la convention

Lancé le 1^{er} octobre 2020 le programme « Petites villes de demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Ce programme qui mobilisera plus de 3 milliards d'euros sur 6 ans (2020 – 2026), s'adresse en priorité aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité pour leur donner les moyens de concrétiser leurs projets.

La Commune de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H fait partie des 30 communes sélectionnées dans le Département du Finistère, tout comme CROZON et LE FAOU en partenariat avec la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

La prise en compte de l'engagement passe par la signature d'une convention d'adhésion entre la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime, les Communes de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H, CROZON, LE FAOU et l'Etat.

Le projet de convention a été co-écrit entre les 4 structures bénéficiaires de la labellisation. Les projets et opérations retenus comme concourant à la revitalisation sont parfois commun à l'ensemble du territoire, d'autres sont plus spécifiques à chaque collectivité.

Pour mener à bien le programme défini dans le cadre de « Petites villes de demain » la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime va procéder au recrutement d'un Chef de projet. Ce poste est une création d'un emploi non permanent. Il est financé à hauteur de 75 % par l'Etat. Il est convenu que le reste à charge de 25 % soit réparti à parts égales entre les 4 collectivités signataires de la convention.

A l'unanimité le Conseil Municipal entérine cet engagement de la Commune de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H associée aux trois collectivités retenues pour ce programme et autorise le Maire à signer la convention.

8. MODALITES de REMBOURSEMENT des FRAIS de MISSION des COLLABORATEURS OCCASIONNELS de la COLLECTIVITE

Anne-Marie HÉNAFF, 1^{ère} Adjointe, expose à l'assemblée que certaines missions pour le compte de la collectivité peuvent être assurées par des collaborateurs bénévoles. Il en est ainsi notamment de l'intervention de bénévoles pour le fonctionnement de la Médiathèque, des interventions dans le domaine culturel, de l'animation, ...

Si ces collaborations ponctuelles entraînent des dépenses pour le bénévole, il est proposé que les frais occasionnés soient pris en charge par la collectivité.

Accord à l'unanimité.

A cette occasion Madame HÉNAFF précise que 9 personnes ont posé leur candidature pour être bénévoles à la Médiathèque.

9. CULTURE MEDIATHEQUE – Désherbage des fonds documentaires

Par délibération du 27 février 2020 le Conseil Municipal déterminait les modalités liées aux opérations de désherbage des ouvrages de la Médiathèque.

Il est proposé de compléter ladite délibération en précisant que « les ouvrages non destinés à la braderie en raison de leur état et les ouvrages non acquis au bout d'un an feront l'objet d'une destruction ou bien de dons à des associations ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.